

**NON À LA MISE EN PLACE DE LIEUX DE DÉLATION !  
NON A LA SUSPICION PERMANENTE DES ETRANGER-E-S !  
NON AUX ARRESTATIONS AU FACIES !**

**Samedi 8 mars à 15H**

**PLACE DES TERREAUX**

f a c e à l ' h ô t e l d e v i l l e

De nombreux sans-papiers vivent, travaillent, ou étudient sur le territoire des communes. Leurs enfants fréquentent les écoles, les cantines, les centres sociaux, comme tous les autres enfants. Les sans-papiers veulent leur régularisation ainsi qu'être considéré-e-s comme de vrais citoyen-ne-s de nos communes et cantons !

**Nous le voulons aussi, battons-nous collectivement pour l'obtenir.**

**Faisons pression sur les maires, les élu-e-s municipaux, les membres du conseil général, les député-e-s, les sénat-ric-e-ur-s pour qu'ils respectent la dignité des sans-papiers.**

***EMPECHONS LES MAIRIES ET LEURS BUREAUX DE DEVENIR DES LIEUX DE  
DELATION !***

Dans la traque des sans-papiers, désormais organisée à grande échelle par le gouvernement, les mairies sont au cœur de la chasse aux présumés mariages blancs. On ne compte plus les couples dont l'avenir a été brisé par des arrestations et expulsions suite aux démarches entreprises en mairie en vue de leur mariage. Sous la pression des procureurs et des préfectures, une véritable dérive s'est installée : suspicion automatique de mariage blanc chaque fois qu'un-e étranger-e veut se marier, vérifications illégales de la régularité du séjour, délations systématiques aux procureur-e-s.

**Nous demandons aux maires et élus municipaux de mettre un coup d'arrêt à cette culture de la délation qui rappelle de bien mauvais souvenirs.**

**Sachez-le !**

- *Le droit de se marier est un droit fondamental reconnu, protégé et régi par le Code civil ; le fait qu'un étranger soit en situation irrégulière ne fait pas obstacle à son mariage [Conseil constitutionnel, décision n° 2003-484DC du 20.11.2003]. Toute restriction au droit de se marier, notamment en raison de l'origine nationale des futurs époux est interdite, selon les articles 12 et 14 de la Convention européenne de sauvegarde des Droits de l'Homme et des libertés fondamentales.*
- *L'officier d'état civil n'a aucune compétence pour contrôler la régularité du séjour des étrangers qui se présentent devant lui pour se marier. Or, dans la pratique, des officiers d'état civil, sur ordre de leur hiérarchie, s'octroient abusivement le droit de réclamer le passeport, et uniquement le passeport avec la page portant mention du visa d'entrée, comme preuve d'identité. Cette obligation faite aux futurs mariés permet aux maires de vérifier la régularité du séjour [en contradiction avec l'article 1 de la loi du 14.11.2006] ; ils se considèrent dès lors autoriser à en informer le Procureur de la République en application de l'article 40 du code de procédure pénale.*
- *Les officiers d'état civil informés de l'irrégularité du séjour, peuvent aussi se taire, comme se sont tus beaucoup de Français ensuite qualifiés de Justes !*
- *L'officier d'état civil ne peut saisir le Procureur de la République que lorsqu'il y a des « indices sérieux de mariage blanc » [article 175.2 du Code civil] et non pas de façon automatique pour les couples mixtes*
- *Les entretiens prévus en mairie et les signalements aux procureurs prévus par les lois concernent les suspicions de mariage blanc ou forcé, et pas automatiquement les couples mixtes.*

***EMPECHONS LA POLICE D'ENTRAVER LA LIBERTE DE CIRCULER DANS LES VILLES ! DENONCONS LES CONTROLES POLICIERS AU FACIES !***

Beaucoup de sans-papiers sont arrêté-e-s au cours de leurs déplacements. La police les cueille à la sortie du métro, aux arrêts de bus, dans la rue. Des barrages sont régulièrement mis en place autour de foyers ou de gares pour les rafler. Les travailleu-se-r-s socia-les-ux et des responsables d'associations sont sommé-e-s de dénoncer les sans-papiers et de faciliter leur arrestation. La PAF (Police de l'Air et des Frontières) se permet de frapper aux portes des domiciles au petit matin, pour interpellier jusqu'à des familles entières, au moment où les enfants se préparent pour l'école.

Pour protéger les sans-papiers, les élu-e-s des municipalités doivent refuser de coopérer avec la politique sécuritaire mise en place dans leurs quartiers et dans les transports au commun. Les déploiements de forces policières ou de caméras de surveillance menacent les libertés de tou-te-s.

**Même si tous les élus locaux n'ont pas un pouvoir direct sur ces décisions, nous leur demandons d'intervenir pour que cessent les contrôles au faciès, les interpellations à domicile, et de tout ce qui prépare les expulsions.**

***FAISONS RESPECTER LE DROIT AU LOGEMENT, AUX CANTINES, AUX AIDES SOCIALES DES SANS PAPIERS !***

Après le refus de régularisation, c'est trop souvent la perte du toit et le recours aux hébergements de fortune (115, la rue...) qui suivent...

Nous sommons les municipalités de contraindre les préfetures à réquisitionner les logements vides, de travailler à augmenter l'offre de logements réellement sociaux dont pourraient bénéficier les familles qui en ont besoin. Nous leur demandons de ne pas bloquer l'accès aux logements sociaux existants et de ne pas s'engager dans de coûteux programmes de démolition d'appartements utiles.

Les élu-e-s au Conseil Général doivent, eux, assumer leur mission de protection de l'enfance et de la jeunesse! Ils doivent intervenir pour empêcher l'interruption des formations en cours et le refus des foyers des jeunes atteignant leur majorité et déjà en difficulté par rapport à leurs papiers.

**Nous dénonçons fermement l'application de la politique du chiffre en matière d'expulsion du territoire. Mais nous exigeons le respect de la loi des 20 % de logement sociaux par commune !**

**Le 9 mars, les équipes municipales sollicitent nos suffrages,**

**Faisons leur savoir que nous restons attentifs à leurs actes concrets !**

**Nous serons soucieu-ses-x de voir s'ils agissent et saurons agir en conséquence:**

**CONTRE L'ACHARNEMENT ENVERS LES ETRANGERS ET LES EXPULSIONS !**

**CONTRE DES LOIS DE PLUS EN PLUS REPRESSIVES !**

**CONTRE LE DELIT DE SOLIDARITE !**

**POUR LE RESPECT DE LA DIGNITE ET DES DROITS DES SANS-PAPIERS !**

**POUR LEUR REGULARISATION!**

## Signatures :

**Associations et collectifs :** LDH, MFPP69, RESF, Cabiria, CLASSES, CDAFAL69, FCPE Rhône, SCALP Autonome Lyon, MRAP 69, Collectif 69 de soutien aux demandeurs d'asile et sans papiers, PAG69, Refi, Resovigi

**Syndicats :** SGEN-CFDT Ain Rhône, Solidaires, Sud Education, FSE-Lyon, FSU

**Partis et organisations politiques :** LO, Voie-Prolétarienne / Partisan, LCR, JCML-69, Coordination des groupes anarchistes-Lyon, Organisation Communiste Libertaire-Lyon, Alternative Libertaire Lyon, Alter Lyon, Les Verts Lyon